

# CALIPSO – Centre Ambulatoire de Liaison, Intervention Précoce, Suivi et Orientation (CHAI)

## Qui est concerné ?

Adultes  
Adolescents

## Domaines d'activités principaux

Accompagnement  
Handicap psychique  
Prévention  
Accueil, information, conseils, accès  
aux droits

## Coordonnées

CENTRE HOSPITALIER ALPES-ISÈRE  
CALIPSO 26 avenue Marcelin  
Berthelot - 38100 Grenoble

[contact\\_calipso@ch-alpes-isere.fr](mailto:contact_calipso@ch-alpes-isere.fr)

04 76 56 47 48

<https://ch-alpes-isere.fr/wp-content/uploads/2023/03/Plaque-CALIPSO.pdf>

## Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des  
intercommunalités  
concernées

## Présentation

Le CALIPSO - Centre Ambulatoire de Liaison, Intervention Précoce, Suivi et Orientation - est un centre spécialisé dans le dépistage et l'intervention précoce dans les troubles psychotiques débutants. Cette structure dépend du Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI) à Saint-Egrève.

## Objectifs & Missions

### Missions & objectifs :

Nous proposons une évaluation rapide et pluridisciplinaire pouvant déboucher sur un accompagnement personnalisé si des symptômes de psychose débutante sont présents ou sur une orientation adaptée aux besoins.

La prise en charge précoce des troubles psychotiques rassemble un ensemble de mesures proactives visant à : construire une alliance thérapeutique avec le patient, limiter le caractère traumatisant des premiers contacts avec la psychiatrie, limiter la durée de psychose non traitée, diminuer les symptômes cliniques, éviter les ruptures thérapeutiques, améliorer l'estime de soi et le bien-être, stimuler et faciliter une réintégration rapide dans le milieu du patient, limiter le handicap fonctionnel et améliorer la qualité de vie, engager la famille dans la prise en charge dès le début des soins.

### Une équipe pluri-professionnelle :

- > Psychiatres
- > Psychologues & neuropsychologues
- > Cadre de santé
- > Infirmiers
- > Assistante sociale
- > Case managers

### La population concernée :

- > Est âgée entre 16 et 35 ans
  - > Présente des symptômes à risque de psychose ou un premier épisode psychotique d'étiologie psychiatrique ; ou un trouble psychotique évoluant depuis moins de 3 ans (à compter du premier contact avec une structure de psychiatrie).
- Il n'y a pas de critère d'exclusion concernant les diagnostics médicaux associés.



[Signaler une erreur](#) >